

Réservation d'un séjour en hébergement Gîtes Céléo07

Conditions applicables à toutes les réservations

1 — Parties au contrat

Le « Client » désigne toute personne physique qui réserve un logement proposé par la SARL Céléo07, par téléphone, par e-mail, par courrier ou par tout autre moyen de réservation.

Le Client reconnaît :

- Être majeur et juridiquement capable de contracter
- Être financièrement responsable de la réservation effectuée
- Agir à titre personnel pour un séjour touristique ou thermal

Les prestations proposées sont exclusivement destinées à une clientèle de particuliers. Toute réservation effectuée par une société, une association, un professionnel ou un groupe organisé devra faire l'objet d'un accord préalable écrit du Vendeur.

Le « Vendeur » désigne la SARL Céléo07, représentée par ses gérantes, Priscille JETTE et Camille LINARD, exploitant les gîtes situés à Meyras (Neyrac-les-Bains).

Le « Propriétaire » désigne la collectivité ou le propriétaire légal des hébergements mis en location et confiés en gestion à la SARL Céléo07.

Les présentes conditions sont rédigées dans l'esprit des règles applicables au réseau Gîtes de France.

2 — Objet du contrat

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités de réservation, de paiement et de séjour concernant la location d'un hébergement meublé saisonnier exploité par la SARL Céléo07.

Elles encadrent les relations contractuelles entre le Client et le Vendeur pour tout séjour effectué dans les gîtes situés à Meyras (Neyrac-les-Bains).

La SARL Céléo07 agit uniquement en qualité de gestionnaire et exploitant des hébergements proposés à la location.

Les présentes conditions s'appliquent exclusivement aux locations à usage touristique ou thermal temporaire, à destination d'une clientèle de particuliers.

3 — Réservation

Modalités générales

La réservation peut être effectuée :

- Par téléphone
- Par e-mail
- Par courrier
- Par tout moyen de réservation proposé par la SARL Céléo07

Toute demande de réservation donne lieu à l'envoi d'une pré-réservation accompagnée des présentes Conditions Générales de Vente.

La réservation devient ferme et définitive uniquement après :

- Réception de la pré-réservation signée par le Client
- Réception de l'acompte correspondant à 30 % du montant du séjour

Un contrat définitif est ensuite adressé au Client un mois avant la date d'arrivée.

Paiement de l'acompte

L'acompte est :

- Conservé à la réservation
- Encaissé un mois avant la date d'arrivée

Jusqu'à cette date d'encaissement, le Client peut annuler sa réservation dans les conditions prévues aux présentes CGV.

Réservation tardive

Si la réservation intervient moins de 30 jours avant l'arrivée, le règlement total du séjour pourra être exigé immédiatement.

Confirmation de réservation

La réception du paiement vaut :

- Acceptation du prix du séjour
- Acceptation des conditions de location
- Conclusion définitive du contrat

Les échanges par e-mail, courrier ou message constituent une preuve valable de la réservation.

Durée du séjour

Le contrat est conclu pour une durée déterminée.

Le Client ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

4 — Incessibilité du contrat

Le contrat de réservation est conclu intuitu personae, c'est-à-dire au nom du Client ayant effectué la réservation.

Il ne peut en aucun cas être cédé, transmis ou transféré à un tiers, à titre gratuit ou onéreux, sans l'accord préalable écrit de la SARL Céléo07.

Il est strictement interdit au Client :

- De sous-louer le logement
- De le prêter ou de le mettre à disposition d'un tiers non déclaré
- D'y organiser un séjour pour des personnes autres que celles mentionnées au contrat

Tout manquement à ces obligations entraînera la résiliation immédiate du contrat, sans remboursement des sommes versées, et pourra donner lieu à une expulsion du logement.

5 — Capacité d'hébergement

Le contrat de réservation est établi pour un nombre précis de personnes, indiqué dans le contrat.

Le Client s'engage à respecter strictement la capacité maximale du logement.

Si le nombre d'occupants dépasse cette capacité, la SARL Céléo07 se réserve le droit :

- De refuser les personnes supplémentaires
- Ou de résilier immédiatement le contrat aux torts du Client

Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Toute personne supplémentaire non déclarée pourra également faire l'objet d'une facturation complémentaire si elle est acceptée.

Interdictions

Il est strictement interdit, sauf accord préalable écrit du Vendeur :

- D'installer des tentes sur la propriété
- De stationner des caravanes, camping-cars ou installations similaires
- D'organiser des rassemblements non autorisés
- Le non-respect de ces règles entraînera la résiliation immédiate du contrat, sans remboursement.

6 — Tabac

- Logements strictement non-fumeurs (terrasse autorisée)

7 — Animaux domestiques

La présence d'animaux domestiques est autorisée uniquement si cela est indiqué dans le contrat de réservation et après accord du Vendeur.

Le Client doit obligatoirement :

- Signaler la présence d'un ou plusieurs animaux lors de la réservation
- Respecter le nombre d'animaux autorisés
- S'acquitter, le cas échéant, du supplément prévu

Un supplément pourra être appliqué afin de couvrir les frais spécifiques liés au nettoyage.

Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Veiller à ce que les animaux ne causent aucune nuisance (bruit, odeurs, dégradations)
- Ramasser leurs déjections aux abords du logement
- Ne pas laisser les animaux seuls dans le logement de manière prolongée
- Protéger le mobilier et les équipements

Refus ou non-respect

En cas de non-respect des règles relatives aux animaux :

- L'accès au logement pourra être refusé
- Ou le contrat pourra être résilié immédiatement

Dans ces situations, aucun remboursement ne pourra être réclamé.

8 — Annulation du fait du Client

Toute annulation doit obligatoirement être notifiée par écrit à la SARL Céléo07 :

- Par e-mail
- Par courrier
- Ou par tout moyen écrit permettant d'en conserver la preuve

La date de réception de la notification fera foi.

Absence d'assurance annulation

La SARL Céléo07 ne propose pas d'assurance annulation. Les conditions suivantes s'appliquent donc :

Avant encaissement de l'acompte

L'acompte étant conservé à la réservation mais encaissé un mois avant l'arrivée, toute annulation intervenant avant cet encaissement entraînera :

→ la restitution intégrale de l'acompte.

Après encaissement de l'acompte (à partir de 30 jours avant l'arrivée)

À compter de l'encaissement de l'acompte :

- L'annulation n'est plus possible
- L'acompte reste définitivement acquis au Vendeur
- Aucun remboursement ne pourra être demandé

Non-présentation du Client

En cas de non-présentation le jour prévu :

- Le séjour est considéré comme annulé du fait du Client
- L'intégralité des sommes versées reste acquise
- Le logement pourra être remis en location

Cas de force majeure

En cas d'événement exceptionnel, imprévisible et indépendant de la volonté du Client (hospitalisation grave, décès, catastrophe, etc.), un justificatif officiel devra être fourni.

Une solution amiable pourra alors être proposée :

- Report du séjour
- Ou remboursement total ou partiel, selon la situation.

9 — Interruption du séjour par le Client

En cas d'interruption du séjour par le Client, pour quelque motif que ce soit :

- Aucun remboursement ne pourra être exigé
- Les sommes versées resteront intégralement acquises au Vendeur

Toute nuitée non consommée du fait d'un départ anticipé demeure due.

Cas exceptionnels

10 — Annulation du fait du Vendeur

Lorsqu'avant le début du séjour, la SARL Céléo07 est contrainte d'annuler la réservation, le Client en sera informé dans les meilleurs délais :

- Par e-mail
- Par téléphone
- Ou par courrier

Le Client sera alors remboursé intégralement et sans pénalité de toutes les sommes versées.

Proposition de solution alternative

Dans la mesure du possible, le Vendeur pourra proposer :

- Un report de séjour
- Ou un logement équivalent disponible à une autre date

Le Client reste libre d'accepter ou de refuser cette proposition.

Cas de force majeure

Aucune indemnité complémentaire ne pourra être demandée lorsque l'annulation résulte :

- D'un cas de force majeure
- D'un événement indépendant de la volonté du Vendeur
- Ou d'une impossibilité technique rendant le logement inhabitable

11 – Responsabilité du Client

Le Client est responsable de l'exactitude et de la complétude des informations qu'il fournit lors de son inscription ou à tout autre moment.

- Il doit s'assurer que ses coordonnées sont correctes afin de pouvoir recevoir la confirmation de sa réservation.
- Si le Client ne reçoit pas cette confirmation, il doit contacter immédiatement le Vendeur.
- Pour le bon suivi de son dossier, le Client doit informer sans délai le Vendeur de toute modification des informations fournies lors de son inscription.

12 – Responsabilité du Vendeur

Le Vendeur est l'unique interlocuteur du Client pour toutes les prestations proposées et est responsable devant lui de l'exécution des obligations prévues par les présentes conditions générales de vente.

Le Vendeur ne peut pas être tenu responsable en cas de :

- Cas fortuits,
- Force majeure,
- Ou faits causés par une personne étrangère à l'organisation et au déroulement du séjour.

13 – Les prix

Les prix indiqués dans chaque descriptif correspondent au coût total de la location du gîte, que ce soit pour :

- Une semaine,
- Un week-end,
- Ou un court séjour.

14 – Arrivée et durée du séjour

- Le Client doit se présenter aux dates et heures indiquées dans le contrat de réservation ou sur l'accusé de réception.
- En cas d'arrivée tardive, différée ou d'empêchement de dernière minute, le Client doit prévenir le Propriétaire dont les coordonnées figurent sur le bon d'échange ou la fiche descriptive.
- Le contrat de réservation est conclu pour une durée déterminée. Le Client n'a aucun droit au maintien dans les lieux au-delà de la période de séjour prévue.

15 – État des lieux

- Un inventaire est établi en commun et signé par le Client et le Propriétaire (ou son représentant) à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire est la référence unique en cas de litige concernant l'état des lieux.
- Le Client doit jouir du bien loué en personne raisonnable.
- L'état de propreté du gîte à l'arrivée doit être constaté dans l'état des lieux.
- Le nettoyage des locaux pendant la location et avant le départ est à la charge du Client.
- Les frais de ménage éventuels sont calculés selon les indications figurant dans la fiche descriptive.

En cas de situation grave et imprévisible (force majeure dûment justifiée), le Vendeur pourra, à titre exceptionnel et sans obligation :

- Proposer un report de séjour
- Ou accorder un geste commercial

Ces décisions restent à la seule appréciation du Vendeur.

16 – Dépôt de garantie

- À l'arrivée du Client, un dépôt de garantie est demandé par le Propriétaire, dont le montant est indiqué sur la pré-réservation et le contrat, sauf si le Client l'a déjà versé en ligne.
- Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, le dépôt est restitué, déduction faite des frais de remise en état si des dégradations ont été constatées.
- En cas de départ anticipé empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même, le dépôt de garantie est renvoyé par le Propriétaire dans un délai maximum d'une semaine.
- Si le coût des réparations dépasse le montant du dépôt, le Client doit payer la différence.

17 – Paiement des suppléments proposées

À la fin du séjour, le Client doit payer auprès du Propriétaire les suppléments choisis qui ne sont pas incluses dans le prix de la location.

- Leur montant est calculé selon les indications de la fiche descriptive.
- Le Propriétaire remet un justificatif correspondant aux suppléments.

18 – Taxe de séjour

La taxe de séjour est un impôt local que le Client doit régler lors du paiement du solde de la réservation, si la commune de l'hébergement y est assujettie.

- L'agence de réservation collecte cette taxe pour le compte du Propriétaire et la reverse ensuite au collecteur de l'intercommunalité concernée.

19 – Assurances

Le Client est responsable de tous les dommages qu'il pourrait causer, tant au logement, aux équipements, qu'aux personnes.

- Il doit être couvert par un contrat d'assurance type villégiature pour ces risques.
- Cette assurance doit également couvrir les dommages qu'il pourrait se causer à lui-même durant le séjour.
- À l'arrivée, une attestation d'assurance peut lui être demandée, ou à défaut, une attestation sur l'honneur.

20 – Horaires d'arrivée et de départ

Sauf indication contraire mentionnée dans le contrat de réservation :

Les arrivées s'effectuent entre 15h00 et 19h00.

Les départs doivent avoir lieu avant 10h00.

En cas d'arrivée tardive ou d'empêchement, le Client doit impérativement prévenir le Vendeur dans les meilleurs délais.

Tout dépassement non autorisé de l'horaire de départ pourra entraîner une facturation supplémentaire.

21 – Comportement, nuisances et respect des lieux

Le Client s'engage à utiliser les lieux loués de manière paisible et conforme à leur destination.

Sont strictement interdits :

- Les nuisances sonores excessives (notamment nocturnes)
- L'organisation de fêtes ou rassemblements non autorisés
- Tout comportement portant atteinte au voisinage ou à la tranquillité des lieux
- En cas de non-respect, le Vendeur pourra procéder à la résiliation immédiate du séjour sans remboursement.

22– Protection des données personnelles

Les informations collectées lors de la réservation sont nécessaires à la gestion des séjours, à la facturation et au suivi de la relation client.

Ces données sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire à ces finalités et ne sont jamais transmises à des tiers non autorisés.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en adressant une demande écrite à la SARL Céléo07.

23– Médiation de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, en cas de litige non résolu à l'amiable, le Client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

Le Client peut saisir le médiateur suivant :

CM2C – Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice

14 rue Saint-Jean – 75017 Paris

Site : www.cm2c.net

24 – Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution, non résolu à l'amiable, relèvera des juridictions françaises compétentes